

# LISTE DES POINTS DE RAMASSAGE

Les enfants arrivent et repartent de l'un des accueils situés sur LONGUENESSE, correspondant à leur âge.

- enfants de 3 à 5 ans → à l'Ecole Maternelle Pasteur, rue du Maréchal Leclerc
- enfants de 6 à 10 ans → à la Salle des Fêtes Parc de la Mairie
- enfants de 11 à 15 ans → au Centre Culturel Lamartine, rue Lamartine (groupe de 13-15 ans si effectifs suffisants)

Ils peuvent s'y rendre soit par leurs propres moyens, soit en autocar (**Ramassages en autocar inclus dans le tarif**).

Voici la liste des divers points de ramassage par autocar ainsi que les horaires de départ le matin et de retour le soir.

L'organisation est basée sur les effectifs de juillet 2022 aux différents points de ramassage. Les horaires sont donc susceptibles de varier un peu en fonction des effectifs réels de cet été. Le circuit de ramassage fera donc l'objet d'une mise au point et d'une information aux parents le soir du premier jour de fonctionnement. Chaque point de ramassage prévu sera maintenu si la fréquentation est suffisante.

**Veillez choisir et noter un point de ramassage (noms grisés dans le tableau ci-dessous) sur la «Fiche d'inscription».**

## POINTS DE RAMASSAGE EN AUTOCAR

Dénomination du Point de Ramassage	Lieu	Départ	Retour
------------------------------------	------	--------	--------

### ➡ sur SAINT-OMER

<b>LYZEL</b>	Sur la Place	8h 15	17h 45
<b>HAUT PONT</b>	Place de la Ghière	8h 20	17h 40
<b>ESPLANADE</b>	Parking autocars en bas du Boulevard Guillain, en face de la Maison du Marais	8h 15	17h 25
<b>LA POSTE</b>	Place des ruines Saint-Bertin (rue de l'Abbaye)	8h 30	17h 35

### ➡ Sur LONGUENESSE

<b>ECRIVAINS</b>	Angle rue Camus et avenue Buffon	8h 30	17h 20
<b>VERTE ECUELLE</b>	Parking rue Mallarmé (à côté du terrain où se situait la Salle Apollinaire)	8h 35	17h 05
<b>MAILLEBOIS</b>	Centre Social Intergénérationnel Maillebois (sur l'espace en face, autour du kiosque)	8h 25	17h 15
<b>AVIATEURS</b>	Angle avenue Gynemer et rue H. Boucher	8h 15	17h 05

### ➡ Sur SALPERWICK

<b>SALPERWICK</b>	Parking du Cimetière	8h 40	17h 45
-------------------	----------------------	-------	--------

### ➡ Sur WIZERNES

<b>WIZERNES</b>	Salle des Sports du Chocquet	8h 45	17h 15
-----------------	------------------------------	-------	--------

## ARRIVEE DIRECTE A L'ACCUEIL DE LOISIRS

Certains enfants ne prennent pas le bus et arrivent directement à l'Accueil de Loisirs correspondant à leur âge (*Accueil échelonné de 8h30 à 8h45 – Départ échelonné de 16h45 à 17h00*)

Si c'est votre choix, noter **DIRECT ACCUEIL** comme point de ramassage sur la fiche d'inscription.

<b>DIRECT ACCUEIL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>. Ecole Maternelle Pasteur rue du Maréchal Leclerc LONGUENESSE (3-5 ans)</li> <li>. Salle des Fêtes Parc de la Mairie de LONGUENESSE (6-10 ans)</li> <li>. Centre Culturel Lamartine rue Lamartine LONGUENESSE (11-15 ans)</li> </ul>	de 8h30 à 8h45	de 16h45 à 17h
-----------------------	--	-------------------	-------------------

**Chaque enfant** (ou la personne qui l'accompagne) **doit signaler tous les jours son arrivée le matin et son départ le soir**, à l'un des bureaux de pointage situés aux entrées des accueils.

Accueil facultatif (**garderie sans supplément**) sur chaque accueil: matin de 7h45 à 8h30 et soir de 17h à 18h15.

Merci de prévenir à la semaine pour prévoir le nombre d'animateurs.

**Le soir, un enfant non autorisé à repartir seul doit être repris uniquement par une personne majeure.**

Un document lui sera remis dès le premier jour pour y renseigner les personnes autorisées (ou non, en cas par exemple de jugement) à le reprendre en cas d'absence de son responsable légal.

# TARIFS 2023

Tarifs modulés en fonction des ressources des familles, calculés en tenant compte du Quotient Familial CAF et de l'Aide au Temps Libres (ATL), attribuée par la CAF à certaines familles. Application aussi d'un tarif dégressif, fonction du nombre d'enfants inscrits par famille.

Supplément pour les enfants extérieurs aux communes de LONGUENESSE, SAINT-OMER, SALPERWICK et WIZERNES, correspondant à la participation communale non versée par les autres communes (voir en bas de page suivante).

**ATTENTION**

Le tarif « Familles bénéficiant de l'Aide aux Temps Libres (ATL) » tient compte de la déduction de l'aide de 3,40 € (par jour et par enfant) versée par la CAF directement à l'association.

Ce tarif ne sera appliqué qu'aux familles fournissant une photocopie de leur notification ATL envoyée par la CAF.

**Tarif tout inclus comprenant :**

- ▶ l'adhésion de l'enfant et ses parents à l'association du Camp de Vacances des Bruyères
- ▶ le ramassage (matin et soir) en autocar par des animateurs
- ▶ l'animation et l'encadrement pédagogique en journée continue
- ▶ les frais de toutes les activités et sorties (sauf les « mini-camps » facultatifs)
- ▶ le repas du midi, le goûter et une boisson l'après-midi... sans oublier le petit déjeuner pour les 3-5 ans

## Tarifs de la 1<sup>ère</sup> quinzaine (du 10 au 22 juillet) / 10 jours de fonctionnement

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Quotient familial de 0 à 800	Familles ne bénéficiant pas de l'ATL (Aide au Temps libre de la CAF)	67,50 € (6,75 € / jour / enfant)	133 € (6,65 € / jour / enfant)	196,50 € (6,55 € / jour / enfant)	258 € (6,45 € / jour / enfant)
	Familles bénéficiant de l'ATL	33,50 € (3,35 € / jour / enfant)	65 € (3,25 € / jour / enfant)	94,50 € (3,15 € / jour / enfant)	122 € (3,05 € / jour / enfant)
	Familles longuenessoises avec ATL (en attente du vote de l'aide par le conseil d'administration du CCAS)	18,50 € (1,85 € / jour / enfant)	35 € (1,75 € / jour / enfant)	49,50 € (1,65 € / jour / enfant)	62 € (1,55 € / jour / enfant)
Quotient familial de 801 à 950		72,50 € (7,25 € / jour / enfant)	143 € (7,15 € / jour / enfant)	211,50 € (7,05 € / jour / enfant)	278 € (6,95 € / jour / enfant)
Quotient familial de 951 à 1100		77,50 € (7,75 € / jour / enfant)	153 € (7,65 € / jour / enfant)	226,50 € (7,55 € / jour / enfant)	298 € (7,45 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1101 à 1250		81,50 € (8,15 € / jour / enfant)	161 € (8,05 € / jour / enfant)	238,50 € (7,95 € / jour / enfant)	314 € (7,85 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1251 à 1400		85,50 € (8,55 € / jour / enfant)	169 € (8,45 € / jour / enfant)	250,50 € (8,35 € / jour / enfant)	330 € (8,25 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1401 à 1550		89,50 € (8,95 € / jour / enfant)	177 € (8,85 € / jour / enfant)	262,50 € (8,75 € / jour / enfant)	346 € (8,65 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1551 à 1700		93 € (9,30 € / jour / enfant)	184 € (9,20 € / jour / enfant)	273 € (9,10 € / jour / enfant)	360 € (9 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1701 à 2000		96,50 € (9,65 € / jour / enfant)	191 € (9,55 € / jour / enfant)	283,50 € (9,45 € / jour / enfant)	374 € (9,35 € / jour / enfant)
Quotient familial > 2000 et Familles non allocataires de la CAF		99,50 € (9,95 € / jour / enfant)	197 € (9,85 € / jour / enfant)	292,50 € (9,75 € / jour / enfant)	386 € (9,65 € / jour / enfant)

## Tarifs de la 2<sup>ème</sup> quinzaine (du 24 juillet au 4 août) / 11 jours de fonctionnement

		1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Quotient familial de 0 à 800	Familles ne bénéficiant pas de l'ATL (Aide au Temps libre de la CAF)	74,25 € (6,75 € / jour / enfant)	146,30 € (6,65 € / jour / enfant)	216,15 € (6,55 € / jour / enfant)	283,80 € (6,45 € / jour / enfant)
	Familles bénéficiant de l'ATL	36,85 € (3,35 € / jour / enfant)	71,50 € (3,25 € / jour / enfant)	103,95 € (3,15 € / jour / enfant)	134,20 € (3,05 € / jour / enfant)
	Familles longuenessoises avec ATL (en attente du vote de l'aide par le conseil d'administration du CCAS)	20,35 € (1,85 € / jour / enfant)	38,50 € (1,75 € / jour / enfant)	54,45 € (1,65 € / jour / enfant)	68,20 € (1,55 € / jour / enfant)
Quotient familial de 801 à 950		79,75 € (7,25 € / jour / enfant)	157,30 € (7,15 € / jour / enfant)	232,65 € (7,05 € / jour / enfant)	305,80 € (6,95 € / jour / enfant)
Quotient familial de 951 à 1100		85,25 € (7,75 € / jour / enfant)	168,30 € (7,65 € / jour / enfant)	249,15 € (7,55 € / jour / enfant)	327,80 € (7,45 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1101 à 1250		89,65 € (8,15 € / jour / enfant)	177,10 € (8,05 € / jour / enfant)	262,35 € (7,95 € / jour / enfant)	345,40 € (7,85 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1251 à 1400		94,05 € (8,55 € / jour / enfant)	185,90 € (8,45 € / jour / enfant)	275,55 € (8,35 € / jour / enfant)	363 € (8,25 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1401 à 1550		98,45 € (8,95 € / jour / enfant)	194,70 € (8,85 € / jour / enfant)	288,75 € (8,75 € / jour / enfant)	380,60 € (8,65 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1551 à 1700		102,30 € (9,30 € / jour / enfant)	202,40 € (9,20 € / jour / enfant)	300,30 € (9,10 € / jour / enfant)	396 € (9 € / jour / enfant)
Quotient familial de 1701 à 2000		106,15 € (9,65 € / jour / enfant)	210,10 € (9,55 € / jour / enfant)	311,85 € (9,45 € / jour / enfant)	411,40 € (9,35 € / jour / enfant)
Quotient familial > 2000 et Familles non allocataires de la CAF		109,45 € (9,95 € / jour / enfant)	216,70 € (9,85 € / jour / enfant)	321,75 € (9,75 € / jour / enfant)	424,60 € (9,65 € / jour / enfant)

Pour la session complète (10 juillet au 4 août) soit 21 jours de fonctionnement, ajouter le tarif de la 1<sup>ère</sup> Quinzaine à celui de la 2<sup>ème</sup> Quinzaine

Les communes de LONGUENESSE, SAINT-OMER, SALPERWICK et WIZERNES participent au fonctionnement des accueils de loisirs du Camp des Bruyères en versant une participation financière à l'association. Pour les enfants extérieurs à ces communes, cette participation communale (n'étant pas versée par leur commune) est à régler par les familles, conformément à la décision du Conseil d'Administration. Pour les enfants extérieurs, il faut donc ajouter au tarif ci-dessus, le supplément de 5,40 € par jour et par enfant (montant de la participation communale).